

Élections à la MSA : un test important

Le début de l'année 2010 va être marqué, pour le monde agricole, par les élections à la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole). La FGTA-FO et la FEC-FO. (Fédération des Employés et Cadres) qui, à elles deux, représentent les salariés de ce secteur, sont d'ores et déjà mobilisées avec la Confédération pour cette échéance importante.

Un régime particulier et une élection

La Mutualité Sociale Agricole est le régime de protection sociale des ressortissants agricoles, salariés et non salariés. Elle se différencie du régime général de la Sécurité sociale par le fait d'être un guichet unique en la matière, gérant les cotisations, salariales et patronales, la santé, la maladie et les accidents du travail, la prévention, la famille mais aussi la retraite.

De plus, elle finance elle-même et traite sa propre action sociale en interne grâce à un CPASS (Comité paritaire d'action sanitaire et sociale géré entre salariés et non salariés).

Alors que la Sécurité sociale n'a pas connu d'élections depuis 1983, la MSA demeure attachée à ce mode de désignation de ses gestionnaires. Force Ouvrière y voit la marque d'un organisme mutualiste et de proximité, en particulier à travers le lien qui se crée entre les assurés sociaux et leurs élus cantonaux.

Alignée, en matière de droits des assurés, sur le régime général, la MSA présente la particularité d'offrir à l'ensemble de ses ressortissants une protection globale en matière sociale.

Composée de caisses départementales regroupées depuis peu en 35 caisses pluri-départementales elle comporte des établissements dans chacun des départements de la métropole et des échelons locaux nombreux qui assurent un service de proximité.

Une élection par collèges

Pour cette élection, le corps électoral est divisé en trois collèges :

1^{er} et 3^e collèges : les exploitants agricoles, artisans ruraux selon qu'ils sont ou non

employeurs de main d'œuvre permanente; 2^e collège : - les salariés de l'agriculture, de l'artisanat rural et des professions connexes. Cela concerne, bien entendu, les salariés de la production agricole mais aussi ceux de l'enseignement agricole privé, du Crédit Agricole, de Groupama, de la MSA et d'autres organismes cotisant à la MSA.

-les personnes percevant de la MSA un avantage de vieillesse ou d'invalidité ou une rente d'accident du travail.

Pour être électeur, il faut être âgé de 16 ans au 1^{er} avril 2009 et être inscrit sur les listes électorales délivrées par la MSA au plus tard le 7 octobre 2009.

Le rôle des administrateurs

Au delà de la gestion propre de la caisse, les Administrateurs ont à s'exprimer avant toute décision, dans différents comités sur les orientations de la caisse, tels que le CPSS (Comité de protection sociale des salariés) composé des Administrateurs salariés (12) et employeurs (5) ou le CPNS (Comité paritaire des non salariés) composé d'exploitants agricoles non employeurs de main d'œuvre (10) et employeur (5).

Le Conseil d'Administration assure le suivi des échelons locaux composés d'élus au niveau des cantons et peut leur demander des avis. Les élus cantonaux animent des réunions d'information et effectuent des animations décentralisées à l'intention de la population rurale.

Le CPASS statue, après avis des échelons locaux, sur les demandes d'aides sociales de tout ordre selon les besoins des populations couvertes.

..... Gérard Debard

Trois questions à Jean-Pierre Mabillon, secrétaire général adjoint de la FGTA-FO

FGTA-FO Magazine — Pour un responsable syndical comme vous, quelle est la principale difficulté de ces élections ?

J.P. M — Pour nous, le plus difficile est de trouver des candidats pour constituer nos listes Force Ouvrière sur l'ensemble des cantons. Rendez-vous compte que les organisations de salariés doivent présenter des listes complètes de trois à six candidats alors que les ressortissants des 1^{er} et 3^e collèges sont élus au scrutin uninominal. Nous sommes demandeurs, sans succès jusqu'ici, d'une simplification autorisant des listes départementales ou de circonscription plutôt que des listes cantonales

FGTA-FO Magazine — En quoi les militants Force Ouvrière peuvent-ils vous aider à préparer ces élections ?

J.P. M — Principalement en se rapprochant des Unions Départementales pour consulter les listes d'électeurs avec les Secrétaires d'Unions Départementales pour voir s'ils connaissent des personnes qui pourraient être proposées comme candidats. Mais aussi en s'inscrivant auprès de la Commission Elections des U.D. pour aller à la recherche de candidats.

De son côté, la Fédération va accompagner les 20 départements qui, en 2005, n'avaient pas présenté de candidats pour les aider dans leurs actions.

FGTA-FO Magazine — Pour terminer, quel est pour vous l'enjeu de ces élections ?

J.P. M — Même si ces élections n'entrent pas en jeu pour la détermination des critères de représentativité, elles seront un test important pour la crédibilité de Force Ouvrière dans le monde agricole. Force Ouvrière s'implique dans ces élections afin d'assurer aux ressortissants de la MSA une protection sociale efficace et de proximité. C'est en ce sens que contrairement à d'autres nous voulons maintenir ce régime et même les élections bien que ce soit très difficile.

LE CALENDRIER DES OPERATIONS

- 28 août 2009 > Etablissement par les caisses de MSA de la liste provisoire des électeurs ;
- 11 novembre 2009 > Publication des regroupements de cantons ne possédant pas 50 électeurs par collège ;
- 1er décembre 2009 > Date limite de dépôt des candidatures ;
- 14 décembre 2009 > Publication des candidatures ;
- 5 janvier 2010 > Envoi par les Caisses du matériel de vote aux électeurs (Attention : le vote se déroule uniquement par correspondance) ;
- 20 janvier 2010 > Date limite de retour des votes ;
- 26 janvier 2010 > Dépouillement du scrutin et proclamation des résultats ;
- février 2010 > Réunion du Conseil d'Administration de chaque Caisse et élection des délégués à l'Assemblée Générale pour l'élection du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale ;
- juin 2010 > Election des Administrateurs de la Caisse Centrale.